



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EAFC

Ecole Académique de la Formation Continue



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Grenoble



Livret d'accueil en formation académique CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Années 2023-2024

Textes de référence :

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI

Circulaire du 12/02/2021 : MENE2101543C – BO N°10 du 11 mars 2021

Table des matières

L'école inclusive	2
Certification et formation CAPPEI	2
Pourquoi cette formation ?	2
Cadre général de la formation : pour qui et comment ?	3
Préparation au CAPPEI sur la 1^{ère} année scolaire	3
Titulaire CAPPEI : complément de formation de droit	3
Les modules de formation dans l'académie de Grenoble	4
Les référents académiques CAPPEI	5
Responsables Pédagogiques	5
Pour le premier degré	5
Pour le second degré	5
Formation distancielle	6
Bibliothèques Universitaires	6
La certification	7
Calendrier de la formation	8

L'école inclusive

Certification et formation CAPPEI

Inter-degrés et commune à tous les contextes d'exercices ou missions.

Répond à :

- Diversité et augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage
- Évolutions législatives et règlementaires

Quels que soient les besoins éducatifs particuliers de l'élève, c'est à l'École de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité

Pourquoi cette formation ?

Dans le cadre des enjeux majeurs du système éducatif, l'objectif général de la formation académique est d'accompagner les enseignants affectés sur des postes spécialisés à exercer leurs spécificités professionnelles au service de la réussite de tous les élèves.

Il s'agit d'acquérir des compétences professionnelles aux pratiques de l'éducation inclusive, à travers la certification CAPPEI.

(c.f. - Référentiel de compétences de l'Enseignant spécialisé)

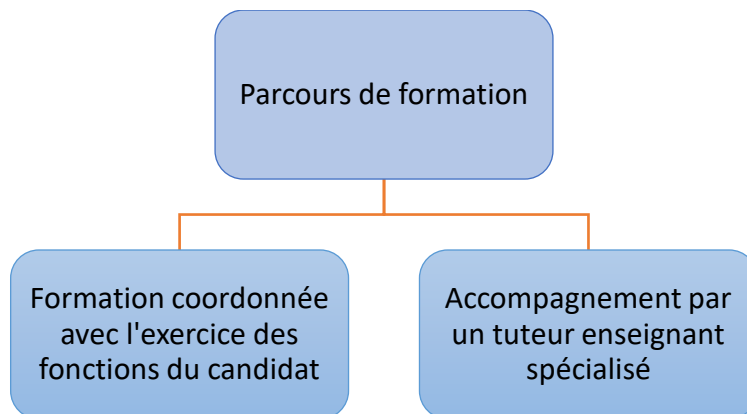
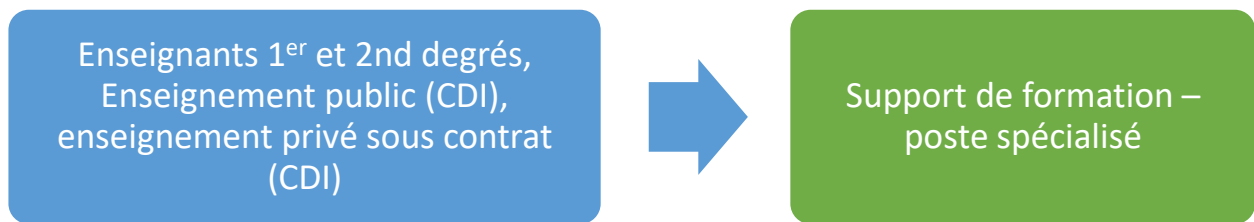
La formation vise à renforcer le développement d'un environnement d'éducation inclusive, au travers :

- De la compréhension des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires importantes ;
- De l'accessibilité des apprentissages ;
- Du renforcement des liens avec les enseignants, les élèves, les parents et l'ensemble des acteurs internes et externes à l'École ;
- De la création de ressources au service de l'ensemble de la communauté éducative.

L'enseignant spécialisé :

- Exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- Exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.
- Exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

Cadre général de la formation : pour qui et comment ?



Préparation au CAPPEI sur la 1^{ère} année scolaire

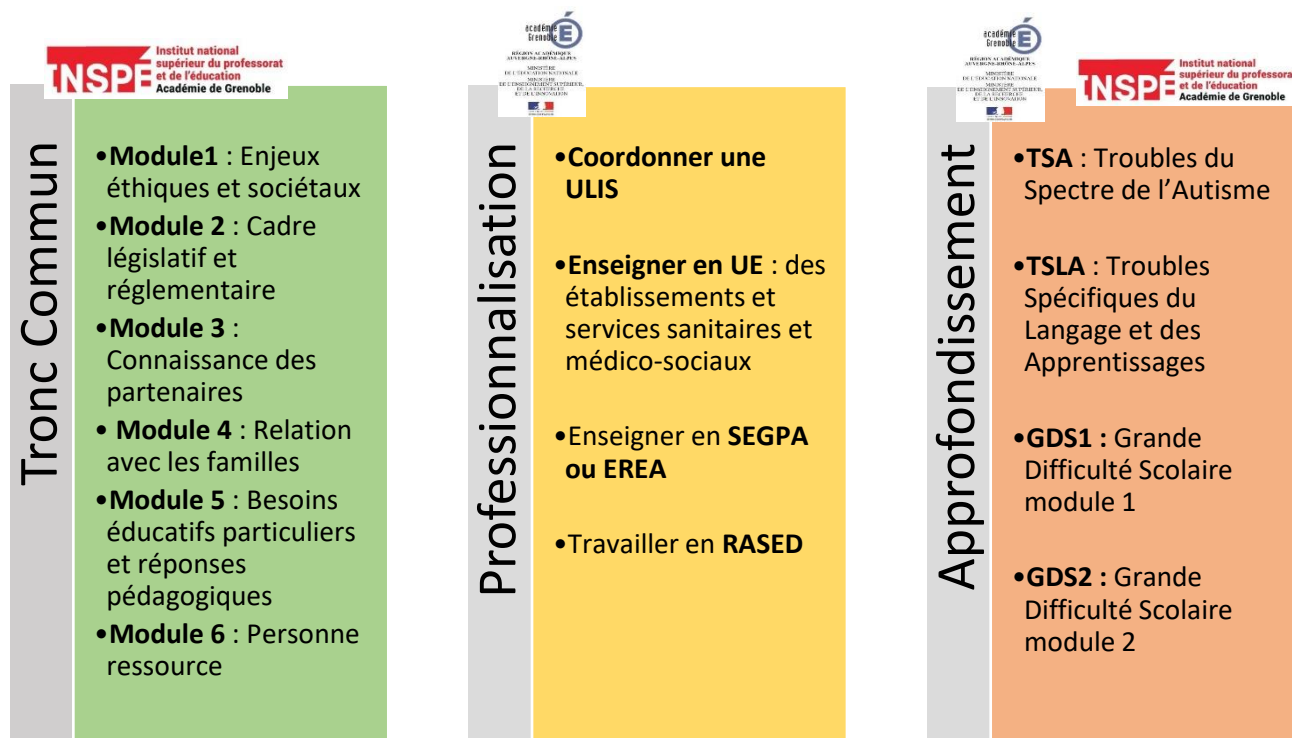


Titulaire CAPPEI : complément de formation de droit

Module de Formation à Initiative Nationale (MFIN)

- Pendant 5 ans après l'obtention du CAPPEI
- 2 modules au choix
- 100h max

Les modules de formation dans l'académie de Grenoble



Les 3 parcours de formation - Tronc commun, Professionnalisation, Approfondissement – incluent des temps de formation en **présentiel** et en **distanciel**.

Les modules de **Tronc commun**, non fractionnables, sont répartis sur l'ensemble de l'année afin de pouvoir alterner avec les modules d'Approfondissement et de Professionnalisation. La formation se déroule sur 3 sites : Valence, Grenoble, Annecy.

Le module de **Professionnalisation**, centré sur l'analyse de pratique, s'articule autour de l'accompagnement du professionnel en tenant compte du contexte d'exercice.

- Des temps de regroupement
- Un tutorat : visites chez le tuteur et échanges réguliers
- Observations en classe par les CPC ASH, suivies d'un échange

La formation se déroule par pôle, dans des lieux définis en fonction des besoins.

Le module d'**Approfondissement** s'articule autour de 2 parcours coordonnés :

- Parcours TSA : le module TSA Troubles du Spectre de l'Autisme 52 h + le module TSLA Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages 52 h.
- Parcours GDS : les Modules GDS 1 Grande difficulté Scolaire 52 h + GDS 2 Grande difficulté Scolaire 52 h

La formation se déroule sur 3 sites (07-26 / 38 / 73-74).

Les référents académiques CAPPEI

Responsables Pédagogiques

POBEL-BURTIN Céline	celine.pobel-burtin@univ-grenoble-alpes.fr	INSPE - Responsable pédagogique Tronc Commun et GDS1&2
REYNIER Sophie	Sophie.Reynier@ac-grenoble.fr	Chargée de Mission Ecole Inclusive - Responsable Pédagogique TSA-TSLA

Pour le premier degré

DSDEN		
07 - Ardèche		
DESCHAUX Laurence	Laurence.Cadinu@ac-grenoble.fr	CPC auprès de l'EN Adjoint
MAZELLIER Valérie	valerie.mazellier@ac-grenoble.fr	CPC ASH Ardèche
POTEL Nathalie	Nathalie.Potel@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM
MOUNIER Isabelle	isabelle.mounier@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - élargement
26 - Drôme		
BERT Christel	Christel.Bert@ac-grenoble.fr	CPC ASH
FAVRE Carole	Carole.Favre@ac-grenoble.fr	CPC ASH
SOUBEYRAND Séverine	Severine.Soubeyrand3@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM, élargement
38 - Isère		
MALOSSANE Jean-Philippe	Jean-Philippe.Malossane@ac-grenoble.fr	CPC ASH Nord
NAVILLE Cécile	Cecile.Naville@ac-grenoble.fr	CPC ASH Nord
TOUBOULIE Delphine	Delphine.Vedie@ac-grenoble.fr	CPC ASH Nord
DEMARTY Marie	Marie.Demarty@ac-grenoble.fr	CPC ASH Sud
GONZALEZ Stéphanie	Stephanie.Gonzalez1@ac-grenoble.fr	CPC ASH Sud
ETIENNE Isabelle	Isabelle.Etienne1@ac-grenoble.fr	CPC ASH Sud
TRINH Jacqueline	ce.38i-drh-ftlv@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM, élargement
73 - Savoie		
LE CAPITAINE Elise	Elise.Le-Capitaine@ac-grenoble.fr	CP ASH
THOMAS Laurence	Laurence.Thomas@ac-grenoble.fr	CPC ASH
ANCIAX Christèle	christele.anciaux@ac-grenoble.fr	Cheffe de bureau - OM, élargement
74 - Haute Savoie		
BOURDIN Cécile	Cecile.Bourdin@ac-grenoble.fr	CPC ASH
BOUVIER Fiona	Fiona.Bouvier@ac-grenoble.fr	Gestionnaire - OM, élargement

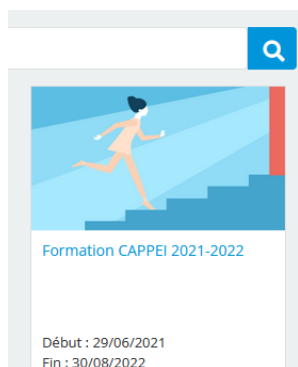
Pour le second degré

École Académique de la Formation Continue - EAFC		
KEANE David	David-Michael.Keane@ac-grenoble.fr	Chargé de Mission - coordinateur CAPPEI pour l'EAFC (FTLV)
GUELMANI Sabrina	sabrina.guelmami@ac-grenoble.fr	Gestionnaire EAFC - OM et élargement

Formation distancielle

Le parcours de formation distancielle est hébergé sur 2 sites.

Pour les modules de Professionnalisation, TSA et TSLA, un parcours M@gistère est accessible en suivant le lien ci-dessous :



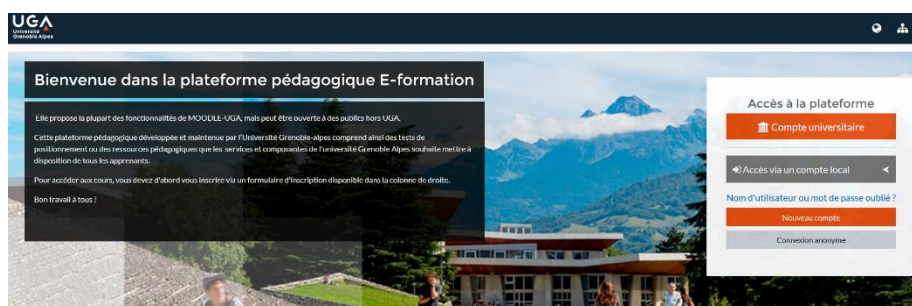
<https://magistere.education.fr/ac-grenoble/course/view.php?id=15899>

Vous pouvez également accéder à M@gistère par le Portail Interactif des Agents (PIA / Formation et Ressources / Plateforme de formation / M@gistère) :

https://pia.ac-grenoble.fr/login/ct_logon.jsp

Pour les modules de Tronc Commun, GDS1 et GDS2, vous pouvez accéder à la plateforme pédagogique E-formation de l'Université Grenoble Alpes en suivant ce lien :

<https://eformation.univ-grenoble-alpes.fr/>



Bibliothèques Universitaires

Les BUPE (Bibliothèques Universitaires Professorat Éducation) des différents sites sont à la disposition des stagiaires CAPPEI formés, dans les mêmes conditions d'accès que les autres usagers :

- Emprunt de revues ou d'ouvrages version papier sur place
- Consultation de revues et d'ouvrages en ligne : <https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/collections/>

La certification

Épreuve 1

Séance pédagogique 45'

Entretien 45'

Évaluation en situation professionnelle des compétences pédagogiques spécifiques.

Entretien : analyse de pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels.

Épreuve 2

Présentation du Dossier professionnel 15'

Entretien 45'

Dossier de 25 pages max :
Texte écrit justifiant et commentant le choix documentaire au regard d'une cohérence d'action.

Support de présentation orale :
Témoigner de sa capacité à analyser son questionnement.

Entretien : analyse et approche critique.

Épreuve 3

Présentation d'une action en tant que personne ressource 10'

Echange 20'

Présentation à partir de tout support (audio, vidéo...) d'une action de sensibilisation, d'information ou de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

Jury Académique

composé par Mme la Rectrice

Président du jury académique

Commission d'examen (4 membres issus du jury académique) :

CT ASH / IEN ASH + DASEN / A-DASEN / IA-IPR / IEN ET / IEN + CPC ASH ou formateur-trice + Enseignant-s spécialisé-e

Notation

Une note supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du CAPPEI.

Le candidat qui échoue à une ou deux épreuves peut garder le bénéfice des notes des épreuves réussies lors de la session suivante.

NB – Les 3 épreuves sont consécutives

Calendrier de la formation

JUIN			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER		
JEU	1		VEN	1		D	1		MER	1		VEN	1	MTC DIST 2 6,5	LUN	1	01
VEN	2		SAM	2		LUN	2	APPRO. 6,5	JEU	2		SAM	2		MAR	2	
SAM	3		D	3		MAR	3	MTC DIST 1 6,5	VEN	3		D	3		MER	3	
D	4		LUN	4	36	MER	4	MTC 6,5	SAM	4		LUN	4	49	JEU	4	
LUN	5	23	MAR	5		JEU	5	MTC 6,5	D	5		MAR	5		VEN	5	
MAR	6		MER	6		VEN	6	MTC 6,5	LUN	6	45	MER	6		SAM	6	
MER	7		JEU	7		SAM	7		MAR	7		JEU	7		D	7	
JEU	8		VEN	8	MTC 6,5	D	8		MER	8		VEN	8	MTC 6,5	LUN	8	02
VEN	9		SAM	9		LUN	9	41	JEU	9		SAM	9		MAR	9	
SAM	10		D	10		MAR	10		VEN	10	MTC 6,5	D	10		MER	10	
D	11		LUN	11	37	MER	11		SAM	11		LUN	11	50	JEU	11	
LUN	12	24	MAR	12		JEU	12		D	12		MAR	12		VEN	12	MTC 6,5
MAR	13		MER	13		VEN	13	PROFESS. 6,5	LUN	13	46	MER	13		SAM	13	
MER	14		JEU	14		SAM	14		MAR	14		JEU	14		D	14	
JEU	15		VEN	15	PROFESS. 6,5	D	15		MER	15		VEN	15	APPRO. DIST 1 6,5	LUN	15	03
VEN	16		SAM	16		LUN	16	42	JEU	16		SAM	16		MAR	16	
SAM	17		D	17		MAR	17		VEN	17	APPRO. 6,5	D	17		MER	17	
D	18		LUN	18	38	MER	18		SAM	18		LUN	18	51	JEU	18	
LUN	19	25	MAR	19		JEU	19		D	19		MAR	19		VEN	19	APPRO. 6,5
MAR	20		MER	20		VEN	20	APPRO. 6,5	LUN	20	47	MER	20		SAM	20	
MER	21		JEU	21		SAM	21		MAR	21		JEU	21		D	21	
JEU	22		VEN	22	MTC 6,5	D	22		MER	22		VEN	22	MTC 6,5	LUN	22	04
VEN	23		SAM	23		LUN	23	43	JEU	23		SAM	23		MAR	23	
SAM	24		D	24		MAR	24		VEN	24	PROFESS. 6,5	D	24		MER	24	
D	25		LUN	25	39	MER	25		SAM	25		LUN	25	52	JEU	25	
LUN	26		MAR	26		JEU	26		D	26		MAR	26		VEN	26	PROFESS. 6,5
MAR	27	Formation N-1 CAPPEI 23-24	MER	27		VEN	27		LUN	27	48	MER	27		SAM	27	
MER	28		JEU	28		SAM	28		MAR	28		JEU	28		D	28	
JEU	29		VEN	29	MTC 6,5	D	29		MER	29		VEN	29		LUN	29	05
VEN	30		SAM	30		LUN	30	44	JEU	30		SAM	30		MAR	30	
						MAR	31					D	31		MER	31	

FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET		
JEU	1		VEN	1		LUN	1	14	MER	1		SAM	1		LUN	1	27
VEN	2	MTC 6,5	SAM	2		MAR	2		JEU	2		D	2		MAR	2	
SAM	3		D	3		MER	3		VEN	3	APPRO. 6,5	LUN	3	23	MER	3	
D	4		LUN	4	10	JEU	4		SAM	4		MAR	4		JEU	4	
LUN	5	06	MAR	5		VEN	5	APPRO. 6,5	D	5		MER	5		VEN	5	
MAR	6		MER	6		SAM	6		LUN	6	19	JEU	6		SAM	6	
MER	7		JEU	7		D	7		MAR	7		VEN	7	MTC 6,5	D	7	
JEU	8		VEN	8	PROFESS. 6,5	LUN	8	15	MER	8		SAM	8		LUN	8	28
VEN	9	MTC DIST 3 6,5	SAM	9		MAR	9		JEU	9		D	9		MAR	9	
SAM	10		D	10		MER	10		VEN	10		LUN	10	24	MER	10	
D	11		LUN	11	MTC 6,5	JEU	11		SAM	11		MAR	11		JEU	11	
LUN	12	07	MAR	12	APPRO. 6,5	VEN	12	MTC 6,5	D	12		MER	12		VEN	12	
MAR	13		MER	13	APPRO. DIST 2 6,5	SAM	13		LUN	13	20	JEU	13		SAM	13	
MER	14		JEU	14	MTC 6,5	D	14		MAR	14		VEN	14	APPRO. DIST 3 6,5	D	14	
JEU	15		VEN	15	APPRO. 6,5	LUN	15	16	MER	15		SAM	15		LUN	15	29
VEN	16	APPRO. 6,5	SAM	16		MAR	16		JEU	16		D	16		MAR	16	
SAM	17		D	17		MER	17		VEN	17	PROFESS. 6,5	LUN	17	25	MER	17	
D	18		LUN	18	12	JEU	18		SAM	18		MAR	18		JEU	18	
LUN	19	08	MAR	19		VEN	19		D	19		MER	19		VEN	19	
MAR	20		MER	20		SAM	20		LUN	20	21	JEU	20		SAM	20	
MER	21		JEU	21		D	21		MAR	21		VEN	21	APPRO. 6,5	D	21	
JEU	22		VEN	22	PROFESS. 6,5	LUN	22	17	MER	22		SAM	22		LUN	22	30
VEN	23		SAM	23		MAR	23		JEU	23		D	23		MAR	23	
SAM	24		D	24		MER	24		VEN	24	MTC 6,5	LUN	24		MER	24	
D	25		LUN	25	13	JEU	25		SAM	25		MAR	25		JEU	25	
LUN	26	09	MAR	26		VEN	26		D	26		MER	26		VEN	26	
MAR	27		MER	27		SAM	27		LUN	27	22	JEU	27		SAM	27	
MER	28		JEU	28		D	28		MAR	28		VEN	28	JOURNÉE BILAN 23-24 6,5	D	28	
JEU	29		VEN	29	APPRO. 6,5	LUN	29	18	MER	29		SAM	29		LUN	29	31
			SAM	30		MAR	30		JEU	30		D	30		MAR	30	
			D	31					VEN	31	PROF. DIST 6,5				MER	31	